MAYET

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 20 SEPTEMBRE 2023

Présents : M. OUVRARD Pierre, MME JARROSSAY Nathalie, M. BRAULT Jean-Michel, M. CHANTOISEAU Thierry, MME BAREAU Delphine, M. PESLERBE Claude, M. HAMONIC Daniel, MME BOISSON Cécile, MME GUYET Fabienne, M. ASSE Didier, MME ALLARD Cécile, M. DENIS Christian, MME MONSAINT Fanny, M. LANGLAIS Cyrille, MME RÉMY Sandrine M. DELOBEL Etienne, M. LAVIGNE Benoît, M. MENAGER Julien

Absents excusés et représentés : MME PYCKAERT Séverine donne pouvoir à M. ASSE Didier, MME GOTEFROY Virginie donne pouvoir à M. MENAGER Julien

Absents excusés non représentés : M. LAFOIS Jean-Claude, MME RAMAUGÉ Chantal, M. HUBERT Yves

Secrétaire de séance : Sandrine RÉMY

Délégation au maire (1 pièce jointe)

Arrêté n°2023 – 130 portant délégation pour exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L. 211-2 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans la limite de 100 000 €

M. MENAGER demande si cet acquisition se fait avec de l'autofinancement et regrette qu'il n'y ait pas eu plus de concertations que cela pour réaliser cet achat.

M. BRAULT explique qu'il y a, au budget 2023, une ligne budgétaire en investissement pour parer à ce genre de situation.

Point 1 : Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 10 juillet 2023 (1 procès-verbal en pièce jointe)

Aucune remarque n'est apportée.

Les membres du conseil municipal approuvent, à l'unanimité des voix, le procès-verbal du conseil municipal du 10 juillet 2023.

Point 2 : Attribution du marché pour l'écriture du Schéma Directeur d'Assainissement (2 documents en pièce jointe)

Dans le cadre de la mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) menée par la SARL Frank DUPUET pour la mise en place d'un schéma directeur d'assainissement collectif sur la ville de Mayet, un marché d'appels d'offres a été réalisé.

3 bureaux d'études ont répondu à ce marché. Après analyse de ces candidatures et offres, la ville a souhaité auditionner ces 3 bureaux d'études, car les notes qui les séparaient, pour la partie méthodologique, étaient assez proches.

Pour faire suite à ces auditions, la commission Appel d'Offres a été consultée le 12 septembre 2023 et propose de conserver le bureau d'étude SETEC Hydratec pour mener à bien le schéma directeur d'assainissement collectif, marché qui courra sur une durée effective de 16 mois.

M. OUVRARD sollicite le conseil municipal pour retenir le candidat qui accompagnera la collectivité pour l'écriture du Schéma Directeur d'Assainissement de la ville de Mayet.

M. OUVRARD rappelle :

- le cheminement des candidats jusqu'à l'audition
- la conclusion de la commission d'appel d'offres (CAO) qui s'est réunie le 12 septembre 2023
- la société SETEC Hydratec apparait la mieux disante

M. OUVRARD propose donc de retenir la société SETEC HYDRATEC

Mme BOISSON demande si le prix est bloqué s'il y a des reports de visite. La réponse est oui.

M. MENAGER demande la date a laquelle pourrait être délivré le SDA. M. CHANTOISEAU répond 14 mois si tout se passe bien, notamment avec l'étude de la nappe haute et de la nappe basse.

M. MENAGER rappelle que la compétence Assainissement passera au 1er janvier 2026 à la communauté de communes et qu'il faut espérer la rédaction du schéma directeur d'assainissement au plus tard en 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, décide :

- De confier le schéma directeur d'assainissement des eaux usées à la société Setec Hydratec, dont le siège social est situé au 16 Boulevard de l'Ecce Homo 49100 ANGERS.
- Le coût de cette étude s'élève à 127 777,00 euros HT, soit 153 332,40 euros TTC.
- La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la commune.

De solliciter le concours financier de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne au taux le plus élevé possible avec autorisation de préfinancer cette étude.

Point 3 : Demande de subvention à Sarthe Tourisme pour l'achat de jeux extérieurs au camping (1 document en pièce jointe)

Pour faire suite à différentes rencontres avec les services du Département, une possibilité de recourir à une subvention départementale, via Sarthe Tourisme, est envisageable pour l'acquisition de jeux extérieurs au camping.
Pour ce faire, et sans pour autant garantir une issue favorable, une délibération doit être prise pour autoriser le maire à déposer une demande de subvention auprès de Sarthe Tourisme.

Pour mémoire, un dossier de subvention a déjà été déposé auprès de la préfecture (DETR = Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux), où un montant de 10 998,91 € a été attribué..

Le plan de financement prévisionnel, en prenant en compte une demande de subvention maximale de 20 % à Sarthe Tourisme, est annexé au présent conducteur.

M. OUVRARD sollicite le conseil municipal pour valider cette démarche et l'autoriser à signer tout document pour faire une demande de subvention auprès du service Sarthe Tourisme pour l'acquisition de jeux extérieurs au camping.

M. OUVRARD explique que les jeux extérieurs pourraient bénéficier d'une aide de Sarthe Tourisme à hauteur de 20 % sur le prix HT.

En information, Mme BAREAU explique que le CMJ (Conseil Municipal Jeunes) participera au choix des jeux et que deux réunions auront lieu pour cela. Une réunion PVD a permis de cadrer le travail que le CMJ doit faire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, autorise le maire à signer tout document pour faire une demande de subvention auprès du service Sarthe Tourisme pour l'acquisition de jeux extérieurs au camping.

Point 4 : Convention d'investissements durables 2022-2025 (3 documents en pièce jointe)

M. OUVRARD rappelle que lors de la séance plénière du 24 juin 2022, le Conseil départemental a décidé la création d'un fonds territorial d'investissements durables doté de 14,7 M€ afin de soutenir les communes et communautés de communes en leur octroyant des crédits destinés à financer des projets d'investissement utiles à leur territoire visant à renforcer l'attractivité du territoire, en favorisant une approche globale en cohérence avec les politiques publiques départementales.

M. OUVRARD donne lecture de la convention d'investissements durables proposée par le Département.

La commune peut prétendre à une enveloppe globale de subvention de 63 340 € avec un taux départemental maximal de 80%.

Cette aide financière pourrait accompagner les projets présentés en annexe de ce conducteur.

M. OUVRARD sollicite le conseil pour :

- approuver les projets d'investissement décrits dans le document annexé au conducteur

- solliciter une subvention du Département de la Sarthe au titre du fonds territorial d'investissements durables 2022/2025 pour un montant de 63 340 €

- autoriser M. le Maire à signer la convention correspondante et à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

M. OUVRARD rappelle que la ville de Mayet a déjà bénéficié d'une subvention départementale (Plan de Relance) où différents travaux avaient été réalisés (sanitaire école Jules Ferry, réfection des 3 terrains de tennis, portes du gymnase).

M. BRAULT rappelle que la subvention de 63 340 € court jusqu'en 2025.

M. OUVRARD présente le tableau joint au conducteur et explique que la commission finances propose une répartition de la subvention sur les jeux extérieurs, le city stade et un autre projet non encore déterminé.

M. CHANTOISEAU précise que le city stade coûterait finalement 18 583 € si l'enveloppe budgétaire est bien fléchée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, décide :

- d'approuver les projets d'investissement décrits dans le document annexé au conducteur
- de solliciter une subvention du Département de la Sarthe au titre du fonds territorial d'investissements durables 2022/2025 pour un montant de 63 340 €
- d'autoriser M. le Maire à signer la convention correspondante et à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

M. ASSE parle du city stade pour connaitre la date de démarrage des travaux. M. OUVRARD répond qu'il a un rdv sur le terrain le mercredi 27 septembre 2023 pour voir tout le planning avec les entreprises.

Point 5 : Principe de vente d'une partie du terrain cadastré AN n°14 (1 document en pièce jointe)

M. OUVRARD rappelle,

- En date du 13 mars 2023, après un mail envoyé par M. BONE Bastien, le conseil municipal autorisait, à l'unanimité des voix, le maire à engager les démarches pour vendre une partie de la parcelle cadastrée AN 14, dans la limite de 4 500 m², et en prenant en compte l'estimation des domaines.

- En date du 08 septembre 2023, M. BONE Bastien a envoyé un courrier pour notifier qu'il souhaitait finalement acquérir 5 000 m² (et non plus 4 500 m²) au prix de 4,60 € / m².

M. OUVRARD sollicite le conseil municipal pour l'autoriser à engager les démarches afin de vendre une partie de la parcelle cadastrée AN 14, dans la limite de 5 000 m², et en prenant en compte l'estimation des domaines.

M. OUVRARD revient sur la délibération prise le 10 juillet 2023.

M. CHANTOISEAU, à partir de la carte projetée sur le tableau numérique, précise le projet et explique les raisons de la nouvelle demande de l'entreprise Bone, qui consiste à augmenter de 500 m² notamment sur l'entrée de la parcelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, autorise le maire à engager les démarches afin de vendre une partie de la parcelle cadastrée AN 14, dans la limite de 5 000 m², et en prenant en compte l'estimation des domaines.

Point 6 : Déclassement de voirie pour aliénation de terrain (1 document en pièce jointe)

M. OUVRARD rappelle que :

- Lors du dernier remembrement, le propriétaire de la parcelle ZB n°77 s'est vu retiré une partie de sa parcelle.
- Pour rétablir cette perte, en 2020, un bornage a été effectué pour réattribuer les parcelles enlevées au propriétaire de la parcelle ZB n°77. Le document de relevé de terrain en date du 22 janvier 2020 fait ressortir que les parcelles ZB n°164 et ZB n°165 d'une contenance de 49 m², (parcelles filles) sont issues d'une partie chemin rural n° 16 (parcelle mère)
- Considérant qu'à ce jour, le délaissé de voirie (parcelles ZB n°164 et ZB n°165) d'une contenance de voirie de 49 m² est considéré comme un espace herbeux, n'a aucun intérêt à être conservé dans le patrimoine communal.
- Considérant que ces deux parcelles sont à annexer à la parcelle ZB n°77
- Considérant qu'au regard de son emplacement et de ses caractéristiques, ce terrain est considéré comme un domaine public qui n'est plus utilisé pour la circulation et pour lequel existe un déclassement de fait.
- Considérant en outre que le chemin ne débouche sur aucune voie routière,
- Considérant que par conséquent il n'y a pas lieu de procéder dans ce cas à l'enquête publique préalable au déclassement prévue par l'article L.141-3 du code de la voirie routiere relatif au classement et au déclassement des voies communales

Considérant que les conditions de cette cession ont été acceptées par le propriétaire de la parcelle ZB n°77.

Vu l'avis favorable déjà émis par le conseil municipal du 10 juillet 2023

M. OUVRARD propose au conseil municipal :

- de constater la désaffection des parcelles ZB n°164 et ZB n°165 d'une contenance totale de 49 m²

- de constater le déclassement du domaine public desdites parcelles (ZB n°164 et ZB n°165) pour qu'elles relèvent du domaine privé sans enquête préalable conformément aux dispositions de l'article L.141-3 du code de la voirie routière.

- d'autoriser la cession desdites parcelles (ZB n°164 et ZB n°165) au profit du propriétaire de la parcelle ZB n°77 pour un montant de 10 €

- de dire que les frais de notaire seront à la charge du vendeur

- d'autoriser le maire à signer tout acte administratif lié à ce déclassement et à cette vente.

M. BRAULT reprend la délibération du 10 juillet 2023. Le propriétaire de la parcelle ZB n°77 vend sa maison. Après un échange avec le notaire, le chemin rural est non goudronné et ne donne accès à aucune voie publique.

Mme GUYET demande le coût des frais de notaire. M. BRAULT lui répond : « autour de 300 € ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, décide :

- de constater la désaffection des parcelles ZB n°164 et ZB n°165 d'une contenance totale de 49 m²
- de constater le déclassement du domaine public desdites parcelles (ZB n°164 et ZB n°165) pour qu'elles relèvent du domaine privé sans enquête préalable conformément aux dispositions de l'article L.141-3 du code de la voirie routière.
- d'autoriser la cession desdites parcelles (ZB n°164 et ZB n°165) au profit du propriétaire de la parcelle ZB n°77 pour un montant de 10 €
- de dire que les frais de notaire seront à la charge du vendeur
- d'autoriser le maire à signer tout acte administratif lié à ce déclassement et à cette vente.

Point 7 : Association des onze communes de Bercé (1 document en pièce jointe)

Cette association a pour objet de réunir les onze communes du territoire de la Forêt de Bercé dans un objectif commun de promotion et de valorisation de la Forêt d'Exception de Bercé. L'objet est de mener toutes les actions, en coopération avec les parties prenantes concernées par ce patrimoine, notamment l'OFFICE NATIONAL DES FORETS mais aussi les autres collectivités locales (Communautés de Communes, Conseil Départemental, Conseil Régional) et tout autre partenaire public ou privé ou associations, en vue d'assurer le développement de ce territoire unique sur les plans touristiques, culturels, sportifs, pédagogiques, économiques, écologiques, médiatiques,

L'association peut mobiliser des fonds, subventions ou mécénats, afin de mener les actions et élaborer les événements qu'elle souhaiterait organiser.

Les statuts sont joints au présent conducteur.

M. OUVRARD sollicite le conseil municipal pour :

- **valider le principe d'adhésion à l'« Association des onze communes de Bercé »**
- **accepter la cotisation de 150 € annuel**
- **envoyer la délibération à ladite association**

M. OUVRARD souhaite, à travers la création de cette association :

- amener les personnes à utiliser les sentiers de randonnées de la forêt de Bercé
- demander des subventions par des collectivités ou des mécènes
- permettre d'avoir une entité identifiée lors de manifestations
- de marquer les entrées de la forêt de Bercé dans les communes

M. BRAULT demande si le coût annuel restera identique.

M. DELOBEL est désigné par les membres du conseil municipal comme le suppléant de M. OUVRARD.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, décide :

- de rejoindre l'association et d'en respecter les statuts
- de désigner M. OUVRARD Pierre, Maire en tant que représentant titulaire
- de désigner M. DELOBEL Etienne en tant que représentant suppléant
- d'accepter la cotisation de 150 € annuel
- de charger le représentant légal d'engager les démarches et de signer les documents nécessaires à cette adhésion
- d'envoyer la délibération à ladite association

Après une recherche, Mme BAREAU informe que le 21 mars 2024 est la journée internationale de la forêt.

Point 8 : Loyers arrivés à échéances

M. le Maire informe les Membres du Conseil Municipal de la nécessité de procéder à la révision de certains loyers arrivant ou arrivés à échéance, à savoir :

* **<u>A compter du 1er mai 2023</u> :**

Augmentation du loyer de **6.46 %** *(Calcul sur la base de l'Indice des loyers des activités Tertiaires (ILAT) (4ème trim. 2022)*

- **STV VANNIER** : soit un loyer de **409,15 € par mois**

* **A compter du 1er juin 2023 :**

Augmentation du loyer de **8.79 %** *(Calcul sur la base de l'Indice du coût de la construction (ICC) (4ème trim. 2022)*

- **SAEXCO** : soit un loyer de **263,62 € par mois**

Augmentation du loyer de **3.49 %** *(Calcul sur la base de l'Indice de Référence des Loyers (IRL) (1er trim. 2023)*

- **GRUAU Isabelle** : soit un loyer de **525,90 € par mois**

* **A compter du 1er septembre 2023 :**

Augmentation du loyer de **6,61 %** *(Calcul sur la base de l'Indice du coût de la construction (ICC) (1er trim. 2023)*

- **VADÉ Sonia** : soit un loyer de **379,23 € par mois**

* **A compter du 1er octobre 2023 :**

Augmentation du loyer de **6,68 %** *(Calcul sur la base de l'Indice des Loyers Commerciaux (ILC) (1er trim. 2023)*

- **CTM** : soit un loyer de **441,14 € par mois**

M. OUVRARD sollicite le conseil municipal pour valider ces révisions de loyers.

M. BRAULT vérifiera dans les contrats de location si ces augmentations sont précisées car si c'est le cas, il n'y aura plus à délibérer sur ce sujet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, décide de valider ces révisions de loyers.

Point 9 : Affaires et informations diverses

Intervention de M. OUVRARD

M. OUVRARD informe le conseil municipal qu'un courrier du 13 septembre annonce la date du 31 décembre comme dernière journée de présence des gendarmes au sein des bâtiments de gendarmerie de Mayet. Il insiste sur l'attention qui sera portée à maintenir le contact et la présence de gendarmes dans la commune. L'avenir des bâtiments n'est pas fixé, tout comme le prix de cession du Département. Il en a été question lors de la dernière réunion Petite Ville de Demain à laquelle, François BOUSSARD, vice-président du Département, était présent.

M. OUVRARD informe que seulement 20 sur 28 gendarmes sont présents en ce moment. M. DENIS demande s'il ne serait pas intéressant de travailler sur la télésurveillance. Seul le policier municipal peut visionner les images des caméras. M. MENAGER parle de désengagement de l'Etat. M. BRAULT parle de prévention en s'appuyant sur la vidéosurveillance et ajoute qu'il est intéressant de se poser des questions sur ce dossier.
M. ASSE demande s'il y a des statistiques pour la ville de Mayet concernant la délinquance. M. HAMONIC dit que les statistiques existent.
M. OUVRARD parle du problème de vol qui a été connu sur la commune au début du mois de septembre. M. HAMONIC a été confronté à ces deux jeunes filles.
M. MENAGER parle de l'application « Tchap » et souhaite savoir si elle est utilisée. M. OUVRARD dit que cette application n'est pas ou peu utilisée.

M. le maire explique que Mme CHEVRINAIS-POGLIO, Directrice Académique des Services de l'Education Nationale a visité le collège Suzanne BOUTTELOUP en présence de M. MARTINEAU, député, de Mme LECOR et M. BOUSSARD, élus départementaux. Cela a été l'occasion de parler des

travaux nécessaires (un ascenseur a été annoncé) et de mettre en avant ce collège de proximité porteur de nombreux projets. La visite a été menée par Mme BIZAIS, la nouvelle principale.
M. OUVRARD en profite pour parler des projets pédagogiques du collège.

M. OUVRARD annonce que la commune n'a pas été reconnue en situation de catastrophe naturelle Retrait et Gonflement d'Argile. Peu de communes sarthoises ont été reconnues. Ce fut un sujet lors de la réunion des maires de la 3ème circonscription organisé par M. MARTINEAU, député.

M. le maire et M. BRAULT ont participé à deux visites de périmètres pour les futurs enfouissements de réseaux financé et géré par le Département. Pour donner suite à ces visites, des estimations seront proposées au conseil municipal. Il a été imaginé que fin 2024, l'avenue de la gare, une partie de l'allée du ruisseau et le carrefour de la rue de la pelouse et de la rue Paul Fournier seront concernés. Puis en deux phases, en 2025 et 2026, les réseaux seront enfouis entre le chemin des Glonnières et la place Eugène Garnier ainsi qu'une partie des rues partant de cette place. Ces travaux seront l'occasion de mettre en conformité les réseaux d'assainissement et pluvial si c'est nécessaire, le réseau d'eau potable sera travaillé, enfin l'aménagement de la rue Saint-Nicolas sera revu. Ces travaux sont d'une ampleur équivalente à ceux de la rue Eugène Termeau.
M. OUVRARD parle du protocole des travaux. Une réunion est fixée pour travailler ce dossier avec l'entreprise IRPL et le Département pour donner des pistes de travail envisageable.
M. CHANTOISEAU rajoute qu'il y aura tout un aménagement de voirie à faire pendant les travaux et que l'estimation financière devrait être connue d'ici la fin de l'année pour une facturation en 2026 et 2027.

M. OUVRARD met en avant le travail de M. DROUET. Grâce aux données disponibles via les outils d'ENEDIS et de TOTAL DIRECT ENERGIE, les contrats des bâtiments communaux et de l'éclairage public sont ajustés à la baisse. La commune de Mayet participe au marché avec plusieurs communes du Sud Sarthe.
Toutefois, M. BRAULT évoque une inquiétude quant aux marchés d'assurance, qui doit être renouvelée au 1er janvier 2024.

M. le maire fait un bilan de la saison estivale de la piscine municipale. Il y a eu 2 147 entrées. La météo a été moins bonne. En revanche, les trois écoles ont profité de la piscine les deux semaines avant les vacances scolaires, les entrées du centre de loisir sont plus importantes et le local jeunes a fait deux soirées dont une où la piscine a été utilisée. Les deux dispositifs « Apprendre à nager » mis en place par la Vigilante Natation et la Communauté de Communes ont permis aux enfants d'appréhender le milieu aquatique. Il n'y a pas eu de souci technique même s'il y a eu deux jours où le bassin a dû être fermé. L'Actibus a connu une très belle fréquentation.
M. HAMONIC dresse un bilan assez positif sur la buvette. Quant aux animations sportives après le 16 aout avec le nouvel éducateur, cela s'est bien déroulé dans l'ensemble.
M. HAMONIC regrette la communication avec la communauté de communes qui a été difficile sur le dispositif « j'apprends à nager »
M. ASSE parle du chauffage de la piscine. M. OUVRARD pense opportun qu'un audit soit réalisé sur l'ensemble des équipements. Le bilan électrique doit être fait car il y aura certainement des choix à faire.
Mme JARROSSAY parle de la problématique de sècheresse et l'interdiction de pouvoir utiliser l'eau.
M. ASSE précise la tolérance de l'ARS sur le remplissage de la piscine.
M. OUVRARD pense qu'il serait intéressant de revoir la tarification pour accéder à la piscine.
M. HAMONIC parle de 50 entrées seulement utilisées par les écoles. M. OUVRARD reprend les propos en précisant que 25,6 % des entrées ont été utilisées, soit 83 sur 324 places.

M. OUVRARD annonce que la Préfecture a confirmé le changement de lieu de vote. Le prochain scrutin aura lieu à la salle des fêtes.

M. le maire informe le conseil d'un projet de construction d'un bâtiment d'une trentaine de logements rue Eugène Termeau. Ce projet est porté par l'entreprise NOVALYS en partenariat avec Le bailleur social PODELIHA.
M. BRAULT parle de la parcelle qui pourrait être soumis à la vente pour accéder au terrain concerné par la future construction.

M. Ouvrard informe le conseil municipal que le contrat de l'agent en charge de la communication et de la vie associative n'a pas été renouvelé. Le remplacement sera effectif au 1er octobre, nous accueillons M. DECUQ au sein de la collectivité.

Le Peugeot Partner qui avait été mis en vente sur la plate-forme Agorastore a été vendu à 1 600 euros. À la suite de la construction du bâtiment des Services techniques, la location d'une cellule de la CUMA va être arrêtée. D'autres matériels, qui ne sont plus utilisés ou plus opérationnels, seront mis en vente. M. le Maire remercie les agriculteurs de la CUMA de la location et aussi de l'aide apportée lors du déménagement.

M. OUVRARD se réjouit qu'à partir du début du mois d'octobre la permanence de France Service n'aura plus lieu un jeudi après-midi sur deux mais tous les jeudis matin de chaque semaine. Un apport de personnel et une réorganisation va permettre en effet d'ajouter des permanences dans des communes qui n'en avaient pas et de proposer plus de permanences dans une partie des autres. Le but est de mailler au mieux l'entièreté du territoire intercommunal. Une réorganisation des animations numériques est aussi en cours.

M. le maire annonce au conseil municipal que l'entreprise Orange a procédé à un remboursement d'un trop perçu de 6 000 €.

M. OUVRARD explique que, pour donner suite à la loi du 10 mars 2023 d'accélération de la production d'énergies renouvelables (loi APER), le conseil municipal devra identifier des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres d'énergies renouvelables (ZAER).

M. Ouvrard propose le calendrier de travail suivant :

- 20 septembre : conseil municipal. Explication du sujet et calendrier prévisionnel.
- 22 septembre : réunion publique. Explication du sujet et calendrier prévisionnel.
- 2 octobre : réunion de travail avec élus et habitants volontaires.
- 9 octobre : conseil municipal. Validation de la manière d'organiser la consultation citoyenne
- Autour du 1er au 15 novembre (à définir) : consultation citoyenne
- 11 décembre : conseil municipal. Validation par délibération des orientations prises.

Marie PETIJEAN est intervenue pour expliquer au petit groupe de travail (M. ASSE, M. LANGLAIS, M. CHANTOISEAU) pour bien comprendre les attendues à la date du
M. MENAGER parle de photovoltaïque sur le bâtiment des services techniques et pense qu'il est dommage de ne pas avoir effectué ce travail au moment de la création du bâtiment mais reconnait qu'avec des si, on peut refaire plein de choses autrement.
M. BRAULT demande comment cela va se passer une fois que les zones ont été définies et si la commune souhaite faire un projet.
M. OUVRARD parle des zones d'exclusion et de l'agri photovoltaïque et précise que les 42 % d'efforts sont repartis sur l'ensemble de la vallée du Loir.
Un groupe de travail est constitué pour le 2 octobre à 20 h 30 : M. MENAGER, M. CHANTOISEAU, M. LAVIGNE, M. LANGLAIS, M. ASSE, M. OUVRARD. Il sera ouvert aux habitants.

Intervention de Mme BAREAU

- ✓ Journée des nouveaux habitants

Une vingtaine de nouveaux Mayetais sont venus à la rencontre des élus le samedi 9 septembre 2023 pour cette matinée qui leur était consacrée en mairie. Présentation des élus, de la commune, des commerces et entreprises, des services publics et établissements scolaires, des associations, du CMJ, du site internet et de la plateforme Gestion Relations Citoyens, et nombreux autres sujets ont été passés en revue.

Après la remise de la pochette d'accueil, un temps de convivialité était prévu avec tous les participants, l'occasion aussi pour les « nouveaux habitants » de se renseigner sur des points plus précis auprès des élus. La bienvenue est souhaitée à tous les nouveaux Mayetais à qui Mme BAREAU remercie de réserver votre meilleur accueil !

- ✓ Portes ouverts de l'Hôtel de ville

L'Hôtel de ville de Mayet était ouvert au public à l'occasion des journées européennes du patrimoine du 17 septembre 2023. 125 visiteurs ont pu découvrir ou redécouvrir l'Hôtel de ville de Mayet pendant cette journée. L'extérieur du bâtiment, l'histoire de la place de l'Hôtel de ville François Fialeix et tous les édifices attenants ont été présentés par l'historienne de l'architecture du patrimoine, Mme BARIOZ,

du Pays Vallée du Loir et du Pays d'Art et d'Histoire qui est chaleureusement remerciée pour sa participation à cette journée.

Les visiteurs étaient aussi accueillis dans l'Hôtel de ville par les élus de l'équipe municipale et des membres de la commission communication tout au long de la journée. Une visite complète de l'intérieur du bâtiment était proposée. Mme BAREAU remercie tous les participants bénévoles à cette journée d'échanges avec des visiteurs très attentifs qui ont parfois partagés leurs souvenirs et anecdotes avec les élus, guides d'un jour. Mayet bénéficie d'un patrimoine riche et cette journée a permis d'en mettre une partie en valeur.

- ✓ Conseil Municipal Jeunes – Inauguration boite à livres

L'inauguration de la boîte à livres : "Des livres et vous" a eu lieu le samedi 16 septembre.
Entourés de M. OUVRARD, d'élus du conseil municipal et de Mayetais, les conseillers municipaux jeunes ont inauguré la boîte à livres à laquelle ils ont donné le nom "Des livres et vous". Fruit d'un travail de réflexion des jeunes élus pendant plusieurs mois, cet espace situé tout près de l'Hôtel de ville, est maintenant ouvert à tous et pour tous âges. Mme BAREAU rappelle le principe de fonctionnement indiqué dans le règlement affiché à l'intérieur de la boite à livres : dépose, prends, lis et partage. Mme BAREAU remercie les agents du service technique pour leurs conseils précieux et pour la création de cet espace.

- ✓ Conseil Municipal Jeunes – Elections 2023-2025

Les élections du CMJ auront lieu le samedi 21 octobre en salle du conseil municipal. Les Mayetais nés entre 2010 et 2014 peuvent se porter candidat. Tous les documents sont disponibles en mairie et sur le site internet. Les candidats ont jusqu'au lundi 2 octobre inclus pour déposer leur dossier en mairie. Les jeunes Mayetais intéressés peuvent aussi venir aux permanences des référents en mairie. La prochaine aura lieu le 23 septembre 2023.

Intervention de Mme JARROSSAY

Mme JARROSSAY reprend les dernières animations de la rentrée septembre :

- Rand'Aune et Loir a clôturé la saison estivale avec les 24h de marche en partenariat avec le Rotary Club sud Sarthe. Cette année, l'association bénéficiaire était l'Arche de la Ruisselée. C'est un établissement médico-social qui accueille des adultes en situation de handicap. L'édition 2023 a réuni 130 marcheurs
- Le lancement des animations du mois de septembre a commencé avec le comice agricole cantonal qui se déroulait à Vaas. C'est un évènement très attendu sur notre territoire, riche de différentes expositions et animations. Le succès a été au rendez-vous.

Pour rester dans la chronologie, Mme JARROSSAY renseigne le conseil des effectifs donnés par les écoles mayetaises :

- SAINT EXUPERY : 72 élèves (79 en 2022 / 2023)
  - Classe Mme LENOUVEL : 9 TPS, 11 PS
  - Classe Mme LHUILLIER : 13 PS, 5 MS, 1 GS
  - Classe Mme HERVOCHE : 6 MS, 11 GS
  - Classe Mme CHOPLIN : 5 MS, 11 GS

- JULES FERRY : 125 élèves (146 en 2022 / 2023). Mme JARROSSAY précise que les enfants Ulis École sont intégrés dans les chiffres cités pour Jules Ferry. Le détail par niveau est donné en fin de liste.
  - Classe Mme BOURGOIN : 24 CP
  - Classe Mme MAUDELONDE : 9 CE1, 16 CE2
  - Classe Mme NERON : 11 CE1, 14 CE2
  - Classe Mme LEQUEUE : 11 CM1, 14 CM2
  - Classe Mme LECORNUE : 17 CM1, 9 CM2
  - Classe Mme COASNE : 11 ULIS ÉCOLE (2CP, 2CE1, CM1, 3CM2)

- NOTRE DAME DE BONNEVAL : 90 élèves (87 en 2022 / 2023)
  - Classe Mme CORMIER : 14 PS, 13 MS

- Classe Mme PICOT : 8 GS, 7 CP
- Classe Mme SERET : 16 CE1, 10 CE2
- Classe Mme GEROLAMI : 11 CM1, 11CM2

- COLLÈGE SUZANNE BOUTELOUP : 240 élèves, nous n'avons pas de détail concernant les répartitions par classe.

Mme JARROSSAY ajoute que, pour toutes les écoles, la rentrée s'est bien déroulée. Les enfants ont retrouvé des classes nettoyées, rangées et pour trois d'entre elles repeintes à Jules Ferry durant l'été par les services techniques que nous remercions.

Mme JARROSSAY annonce quelques chiffres du restaurant scolaire. Dans l'ensemble, la reprise s'est bien déroulée. Il faut noter que M. SOUADET a repris le poste de chef cuisinier et que c'était sa première rentrée à Mayet. Le nombre de repas a légèrement baissé. Cette baisse est minime, il s'agit d'une dizaine d'enfants en moins en moyenne. Pour l'école Saint Exupéry entre 40 et 50, Notre Dame de Bonneval environ 7O enfants et Jules ferry une moyenne de 9O enfants. Ces chiffres sont sous réserve d'inscriptions qui sont encore attendues.

M. JARROSSAY rappelle que les menus publiés sur les réseaux sociaux peuvent évoluer suivant les promotions du moment. Sachant que les menus sont élaborés sur trois mois, il peut y avoir des changements particulièrement sur les entrées et les desserts.

Mme JARROSSAY revient sur la rentrée des associations qui a eu lieu le 10 septembre sur la place de Mayet. Une trentaine d'associations se sont réunies. Pour la plupart, elles répondent présentes depuis la création de cet événement il y a trois ans. L'intérêt pour chacune étant de se montrer, de se faire connaitre auprès des citoyens mayetais mais aussi de communes proches.
Cette année, il est constaté que des associations sont déjà bien installées. Certaines confirment leur présence sur le terrain associatif et d'autres nouvellement créées. C'est une évolution positive de la vie associative de notre commune.
Une association existante, qui n'était pas répertoriée dans le listing de la mairie, est venue vers la mairie et a demandé à participer et elle a été accueillie avec grand plaisir. Il s'agit de L'AJEM (Association de Jeux Équestres Médiévaux). La plupart des élus connaissent le président qui est M. LOYER, éleveur de volailles.

Mme JARROSSAY tient à remercier M. GAUDIN qui a animé cette matinée en parcourant la place avec son micro afin de mettre en avant les associations et les faire connaitre. Mme JARROSSAY ajoute que M. GAUDIN est venu animer la matinée bénévolement.

Mme JARROSSAY termine avec le « Festif et vous » proposé par la Communauté de Communes Sud Sarthe et accueilli à Mayet sur l'esplanade du gymnase le vendredi 15 septembre. Un événement dédié à la jeunesse. La soirée a été rythmée au fil des percussions, concerts, stands de prévention et une initiation au graff avec une partie du mur du gymnase qui a gardé un souvenir de cet événement.

La municipalité remercie tous les partenaires sans qui rien n'aurait pu se faire et se sont investis pour créer cette manifestation. Mme JARROSSAY cite :

- la Vigilante Football et Breizh Guyguy qui ont assuré la restauration et la boisson sur place ; la MJC pour le passage du théâtre d'impro et la zumba et l'école des Arts représentée par un Phil Rudd en herbe. (Batteur du groupe AC-DC)
- Les institutions : Conseil départemental de la Sarthe, Caisse d'allocations familiales – CAF, Mutuelle Sociale Agricole – MSA, Mission Locale Sarthe et Loir et le dispositif Jeunes M'activ', Info Jeune Sud Sarthe
- Les partenaires de prévention : Centre de Soin, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie - CSAPA, Carbur'Pera, le Planning Familial.
- Les associations et partenaires locaux : Boabab, la Gaule Luchoise, l'harmonie de Luché-Pringé, la Vigilante de Mayet, Food Truck Breizh Guyguy, Association Loisirs Culture et Sport Luché-Pringé, LCS, Association des Habitants et Amis de Pringé et Union Sportive Luchoise Plage et l'Amicale Boules de Fort de Saint Germain d'Arcé.
- La Presse : Radio Prévert – Contact FM – LMTV
- Ouest-France – Maine-Libre – Le Petit courrier – L'écho de la vallée du Loir

Pour terminer Mme JARROSSAY propose au conseil municipal les prochaines dates d'animations culturelles :

- Jeudi 21 septembre à 21 h 00 : scène musicale « Les épines de Mymi Rose » à la médiathèque. Chanson française mélangeant swing, jazz manouche tango ou valses gitanes.
- le 6 octobre à 20 heures : Conférence du photographe Serge Simon. Photographe originaire du Perche. Pour une rencontre, un conférence et une séance de dédicace. Cette soirée est réalisée en partenariat avec le Photo Club George Méliès
- le 12 octobre à 19 h 30 : troisième séance de Philo art
- le 25 octobre à 18 h 30 : le spectacle de la Cie La Limprost « Tout tourneboulé » sera inscrit dans le cadre de Faites en familles et pris en charge financièrement (1 260 €) par la CC Sud Sarthe.

M. OUVRARD remercie beaucoup les élus de leurs engagements au travers de leur présence sur les différentes animations de la commune. Merci aux services pour leur implication.

Intervention de M. CHANTOISEAU

M. CHANTOISEAU commence son intervention en précisant qu'il n'y a pas eu de problème technique sur la piscine cet été.

Concernant l'école Jules Ferry, 3 classes repeintes et il reste les parties communes (couloirs) à reprendre. Il s'agira sans doute d'un projet pour 2024.

M. CHANTOISEAU regrette que les réparations de la rue du Bonnet Rouge, sinistre pourtant déclaré au mois d'avril, ne soient pas encore réalisées. L'assurance a bien été contactée mais il semble qu'un problème dans le dossier peine à faire avancer les réparations. Le coût des dommages s'élève à 3 000 €.

Mme BOISSON indique que la période qui arrive va être difficile pour les élèves qui vont au collège. Elle demande si la société Orange a été contactée. Il est urgent de contacter Sarthe numérique pour faire un point d'incident.

M. CHANTOISEAU informe le conseil municipal que la tondeuse est arrivée à Clermont Ferrand et qu'elle devrait être livrée dans les 2 prochaines semaines.

M ASSE souhaite savoir comment ce matériel va être rodé ? M. USSEL Ludovic aura à charge de vérifier le matériel dès sa réception et de suivre ses premières utilisations.

Intervention de M. PESLERBE

- ✓ Camping

Les plans du camping et du mobil home qui ont été dessinés par M. DELOBEL sont sur le site de la mairie. Après négociations avec l'auditeur, le camping conserve ses 2 étoiles.

- ✓ Entreprises

Un commerce d'articles équins s'est installé à la place de l'auto-école et de nouvelles chambres d'hôte viennent d'ouvrir place de l'hôtel de ville.
M. PESLERBE prépare actuellement, avec les agents de la communauté de communes Sud Sarthe, une rencontre entre les dirigeants d'entreprise de la commune de Mayet.

- ✓ Lotissement

M. PESLERBE avance qu'il est en contact avec l'entreprise ECOVIVRE depuis décembre 2021, et plus particulièrement avec M. BUET, le directeur. Il a appelé la mairie le 14 septembre dernier pour signifier que Sarthe Habitat avait donné son accord pour créer un lotissement sur Mayet (parmi plusieurs projets qui étaient à l'étude). Celui-ci serait situé dans la prolongation actuelle du lotissement de Pique Prune. Il y aurait deux tranches : l'une de 22 maisons et l'autre de 10. Ces constructions se feraient sur une durée de 3 à 5 ans.
La société Ecovivre travaille sur l'équation économique pour favoriser la réalisation de ce projet important pour la commune.

M. ASSE demande si le terrain concerné par ce lotissement sera vendu. M. PESLERBE répond que c'est en cours de réflexion.

M.OUVRARD présente sur le tableau numérique de la salle du conseil municipal une des premières ébauches. Il y en aura certainement d'autres.

Autres interventions

M. ASSE a constaté que le robinet d'eau était resté ouvert le mardi 19 septembre à la salle des fêtes.

M. MENAGER souhaite des précisions sur le départ de Johnny FAILLEAU. En effet, il constate qu'il n'y a plus d'entrainement à Mayet pour les jeunes. Ils ont lieu à Mansigné et/ou à Pontvallain. (Pontvallain et Mansigné).
Mme GUYET demande comment s'organisent les parents pour les déplacements. Covoiturage ? Minibus ?
M. HAMONC répond que, à l'assemblée générale du football, il était envisagé des modes de transport.
M. OUVRARD estime que, sans groupement, il n'y aurait pas d'équipes du tout sur le secteur.

M. MENAGER informe le conseil qu'il y a les portes ouvertes de la caserne des pompiers le samedi 7 octobre.

M. HAMONIC parle du 9 mars où la caravane des Jeux olympiques sera présente à Mayet. M. OUVRARD va relancer le CDOS pour connaitre les attendus d'une telle journée.

Mme REMY évoque la route bloquée pour aller au rond-point de St Hubert du 21 septembre au 26 septembre.

M. OUVRARD rappelle la date de la réunion publique qui aura lieu le 22 septembre à 20 h 30

Fin de la séance = 22 h 30